



Le 4 mars 2021

FOcus « **Destination OFB pour les labos d'hydrobio** »

**Pourquoi et comment on ne sait pas...
qui va payer on s'en doute !**

L'actualité :

Après des mois (voire des années) de silence radio, le cabinet de la ministre Pompili conviait les OS à une audio-conférence le 4 mars 2021 pour parler du sujet de l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL. Un avenir incertain dont la seule certitude est qu'il ne sera pas en DREAL !

Les annonces :

- Après une longue réflexion, après avoir écouté tout le monde (sauf les représentants du personnel?), la ministre a pris la décision de transférer les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL au sein de l'OFB. A une date visée du 1^{er} janvier 2022.

- Une décision reconnue comme ne faisant pas l'unanimité, mais il n'y aurait pas de solution « parfaite ».

- Comment on y va et quelles sont les questions à résoudre : « l'aventure commence juste !!! »

Les réponses apportées à nos interventions :

- Des engagements de façade qui n'engagent que ceux qui y croient : maintien des effectifs lors du transfert (et après? Parlez en aux collègues du CEREMA !), maintien de la compétence des labos (comment alors que l'OFB semble avoir renoncé à se faire accréditer pour la mise en œuvre de l'indice poisson ?), garanties auprès des agents que ça va bien se passer (comment y croire vu le sort réservé aux agents des DREAL « BOP 135 »?).

- Un refus de mettre sur la table les scénarios étudiés et la grille d'analyse ayant amené à ce choix.

- Des certitudes qui vacillent sous le feu de nos interventions : date du 1^{er} janvier 2020 « négociable » si cela remet en cause l'accréditation des labos, mise en place d'un comité de suivi national avec les OS.

Décrypt **FO**

Depuis le départ, l'administration joue la dissimulation pour éviter tout débat sur l'étude des différents scénarios, et précipite maintenant une décision dont l'objectif non-avoué est la disparition des labos d'hydrobiologie. L'administration peut nier, elle ment de toute façon depuis le début.

Le démantèlement des DREAL est désormais un objectif évident, l'OFB ne gagnera rien si ce n'est des missions supplémentaires assises sur des effectifs qu'on lui supprimera dans la durée (c'est le but de la mutualisation), les laboratoires et leurs compétences vont être remis en cause (y compris leur accréditation) et les agents vont payer l'addition sociale !

Dans ce contexte, FO continuera à défendre cet outil incontournable d'expertise publique scientifique et technique et les agents le composant dans l'ensemble de leurs préoccupations (compétences, reconnaissance, parcours professionnels, conditions d'exercice...).

Les éléments portés par FO :

Depuis avril 2018, les agents en laboratoire DREAL ont attendu que la ministère se positionne sur l'avenir des laboratoires d'hydrobiologie. Près de trois ans d'attente pour en arriver à ce constat affligeant : trois ans de réflexion et seulement dix mois pour réaliser ce transfert ! Quelle considération pour vos agents, vous les portez en si haute estime que vous attendez d'eux qu'ils pallient à vos manques et récupèrent vos errements. **FO ne peut pas se contenter de ce positionnement unilatéral sans considération pour les premiers concernés et sans respect du dialogue social.** Il est plus que temps que nous ayons des réponses à nos questions qui sont plus que légitimes :

- Quand est-ce que vous prendrez en considération les situations locales qui mettent en difficulté les agents en local ? Par votre manque de communication certains DREAL et directeurs régionaux de l'OFB sont déjà en ordre de bataille et prennent des décisions sur le transfert des locaux, des agents et des missions ? Et inversement d'autres sont en pleine restructuration avec la construction de nouveaux bâtiments sans intégrer la possibilité d'accueillir les laboratoires alors qui a été dit aux agents que les laboratoires devraient intégrer les locaux de l'OFB pour 2026 au plus tard.

- Que dire aux agents qui ont été informés par leur direction, que le transfert des laboratoires à l'OFB se ferait à ETP constant (ETP au 1/01/2020) ? Sachant que les ETP ne correspondent pas au nombre des agents en laboratoire. Soyez honnêtes, il est impossible de garantir, à moyen terme, le maintien des 19 sites sur les 13 régions.

- Vous certifiez que le transfert se fera à ETP constant, alors pourquoi certaines DREAL ont déjà averti certains de leurs agents qu'ils ne feraient pas partie des meubles ? Information donnée lors de leur entretien professionnel début 2020 les engageant à trouver un autre poste.

- Vous affirmez que vous souhaitez garder les compétences des agents, mais ne seront-ils pas cantonnés au dernier étage de l'organigramme de l'OFB ?

- Vous avez bien dit que le transfert des agents des laboratoires devait permettre de faire remonter l'information afin que l'OFB puisse la valoriser. Or, les missions actuelles des laboratoires ne sont pas que de l'acquisition de données, elles correspondent également à leur valorisation par l'intervention des agents dans de nombreux groupes de travail, de groupes de réflexion et de commissions où est déjà présent l'OFB ? L'OFB a bien signalé qu'il y avait un problème d'effectif : que cela signifie t-il ? Mutualisation des missions = derniers arrivés, derniers servis ?

- Que sera t-il proposé aux agents des laboratoires qui ont développé une compétence hautement technique ? Dans la note sur les missions, il est fait mention « du transfert des laboratoires et de la mutualisation des effectifs avec les agents en charge de missions de connaissance au sein de l'OFB ». Est-ce une OPA annoncée des effectifs et l'abandon des missions. Plus de 10 % de ces agents sont reconnus aux comités des domaines. De nombreux d'entre eux sont en laboratoire depuis de nombreuses années aux dépens de leur évolution de carrière. Seront-ils laissés pour compte comme les laborantins lors de la fermeture des laboratoires de chimie, alors que le ministère a été le premier à profiter de cette compétence très spécifique reconnue et appréciée par les autres services et administrations ?

- Ces trois ans d'attente, d'informations, de désinformations et de refus de communication montrent bien le manque total de respect que vous avez envers les agents qui ont pendant ces trois longues années demandés seulement d'être informés. Vous auriez dû-être interpellé lors du CTM du 19/11 lorsqu'en séance une pétition, signée par plus de la moitié des agents en laboratoire en moins de 72 heures vous a été remise. C'était bien la preuve, s'il en est, qu'ils sont soucieux de leur avenir !

Votre silence et votre manque de considération ne sont que mépris envers ces agents.

FO exigeait la sortie de l'omerta, et la mise en place d'une concertation sur l'ensemble des scenarii intégrant l'ensemble de leurs dimensions et leurs impacts, avant toute décision. Vous avez fait un autre choix, nous continuons à en demander la justification !

Rappel des épisodes précédents :

- L'alerte de FO remise en CTM du 18 juillet 2019
- A l'issue des débats, engagement de la Secrétaire Générale du ministère à mettre en place un comité de suivi pour étudier l'ensemble des scénarios.
- L'annonce en CTM budgétaire du 27 septembre 2019 du maintien des labos en 2020 et de l'engagement d'une réflexion sur le pilotage de l'OFB.
- Remise de la pétition des agents des labos d'hydrobiologie en ouverture du CTM de novembre 2020.
- Face au refus de la SG d'entendre notre témoignage lors de ce CTM, FO porte le sujet dans le cadre de la réunion de lancement de la « revue des missions » le 4 décembre 2020.

Et maintenant, en préparation de la réunion « revue des missions Eau/Biodiversité », l'administration laisse tomber le couperet :

- ✓ *L'étude des modalités d'un transfert des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL à l'OFB à compter du 1er janvier 2022 avec les agents permettra d'envisager une mutualisation des effectifs avec les agents en charge de missions de connaissance au sein de l'OFB et d'améliorer la performance globale de la mission ;*

Comment donc l'administration pourrait-elle dans ce contexte respecter les écrits de la ministre en réponse aux représentants en CHSCT-M ?

Pour autant, j'ai demandé qu'une attention particulière soit portée à l'accompagnement des agents et des services de manière à prévenir les situations de souffrance et les risques psychosociaux que vous mentionnez. A cet effet, plusieurs actions sont menées qui méritent d'être soulignées. Chaque projet de réorganisation fait l'objet d'une étude d'impact qui vise à identifier l'ensemble des risques qui pourraient se présenter et à prévoir les mesures d'évitement et d'accompagnement individuelles ou collectives nécessaires.